

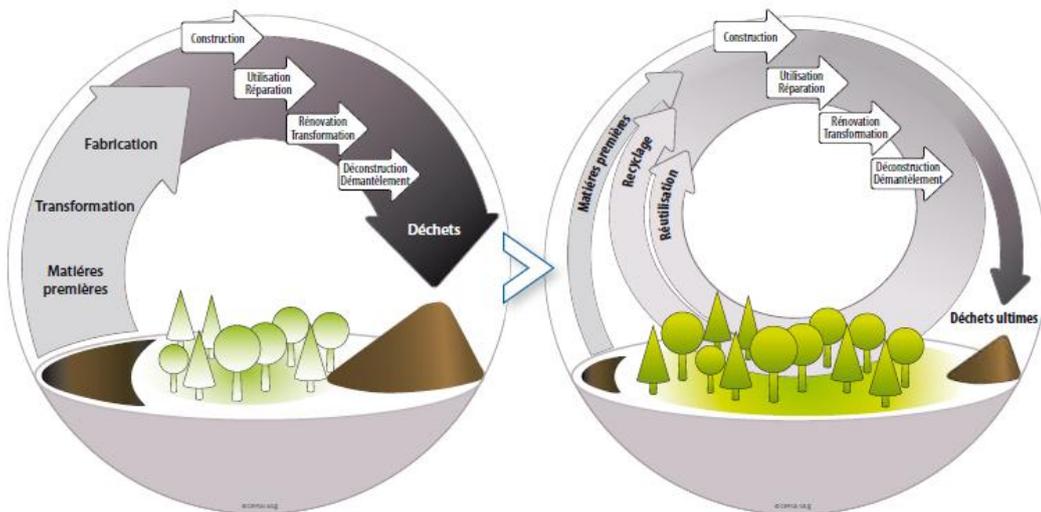


TRI SELECTIF



1- L'enjeu

Notre société plus sensible aujourd'hui que par le passé à son environnement, aux changements climatiques (tempête, inondation, fonte des glaces (pôles), trou d'ozone, pollution), à l'obsolescence des produits change peu à peu son regard sur sa façon de vivre d'utiliser ses ressources. Une de ses solutions envisagée est de réutiliser et recycler ses déchets, ceci afin d'éviter de puiser dans ses ressources naturelles pour fabriquer de nouveaux produits. Donner une seconde vie à des matériaux de construction, c'est aussi les envisager comme nouvelles matières premières. C'est un moyen efficace de préserver l'environnement en limitant les déchets et les transports.



Chaque fois qu'on jette un matériau, il y a deux conséquences négatives pour la planète :

- d'un côté, l'appauvrissement du gisement de matières ;
- de l'autre, l'augmentation des quantités de déchets à stocker (avec risque de pollution).

La réutilisation et le recyclage présentent ainsi une double plus-value environnementale :

- la préservation des ressources naturelles
- la diminution du volume de déchets ultimes.

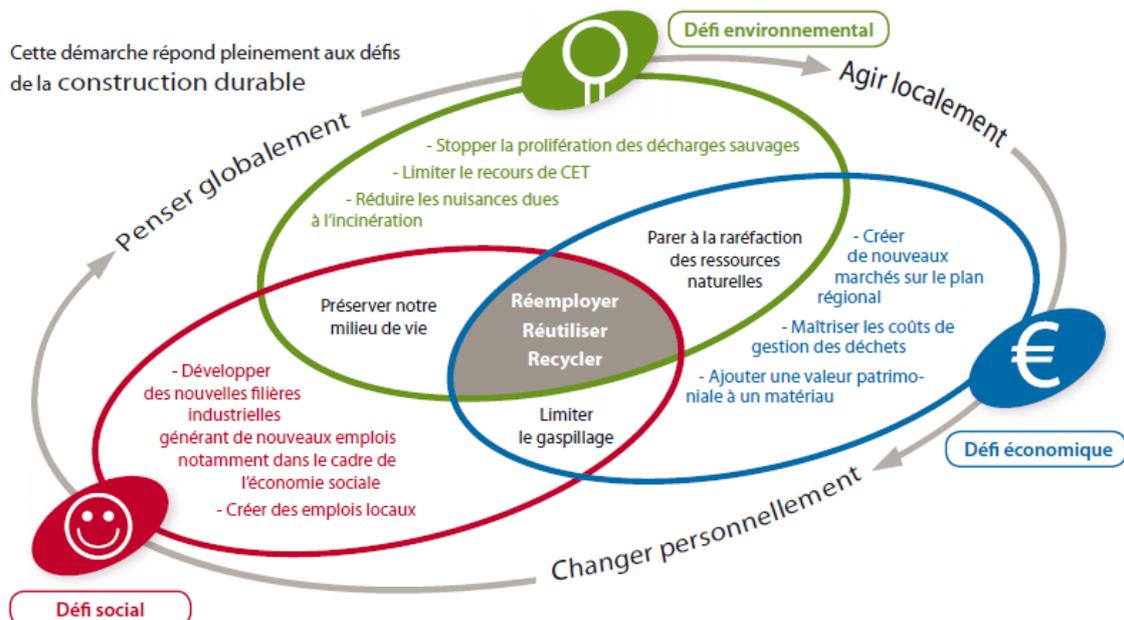
Les êtres humains ont toujours eu besoin de ressources naturelles pour se nourrir, se couvrir et s'abriter. Depuis le milieu des années 1970 nous avons toutefois passé un seuil critique. La consommation de l'humanité a dépassé la capacité de la planète à renouveler les ressources consommées. D'après les calculs effectués par Global Footprint Network, la demande de l'humanité en ressources et services écologiques exigerait une fois et demi la capacité de la Terre pour être satisfaite. Selon ces mêmes calculs, nous aurons besoin de deux planètes d'ici 2050 si les tendances actuelles persistent.

Extrait de l'article (http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/earth_overshoot_day/)



2- Les perspectives

Cette nouvelle approche a dans tous les cas des retombées positives à différents niveaux.



CET : Centre d'Enfouissement Technique

3- Introduction au milieu du BTP.

La gestion des déchets constitue donc un enjeu important, chaque acteur devra veiller à :

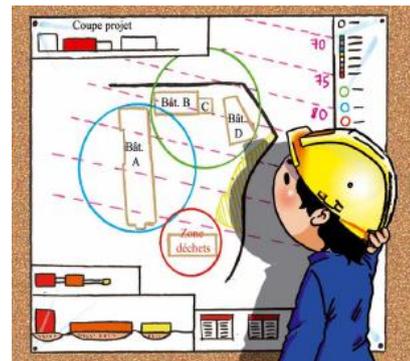
- Reconnaître les catégories de déchets
- Adopter les bons gestes de tri
- Informer sur les interdictions
- Valoriser les déchets

3.1- Les procédures sur un chantier

La réglementation évolue dans ce sens. Dès à présent et encore plus à l'avenir, de nouvelles manières de procéder s'imposeront sur le chantier :

- Obligation d'un taux élevé de recyclage des déchets de construction et de démolition.
- Limitation du nombre de décharges.
- Refus des déchets inertes dans les centres d'enfouissement technique (CET).
- Utilisation de concassés recyclés et marqués pour les chantiers publics
- Renforcement des contrôles sur chantiers...

Afin de faciliter cette tâche, une zone de tri peut être aménagée sur le site de gros chantier.



3.1- Les différents types de déchets non dangereux

- les déchets **INERTES** : **déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique dans l'espace et dans le temps.**

Déchets de matériaux de construction	TYPE DE FILIERE
Béton, briques, tuiles et céramiques (et béton revêtu de colle amiantée) Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques (ne contenant pas de substances dangereuses) Verre (ne contenant pas de substances dangereuses) Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron Terre et cailloux, boues de dragage et ballast de voie (ne contenant pas de substances dangereuses)	Recyclage ou décharge de classe 3
Déchets de construction et de démolition en mélange ne contenant pas de substances dangereuses et ne contenant que des déchets minéraux	



- Les déchets **NON INERTES** (ou déchets industriels banals DIB) : **déchets assimilables aux déchets ménagers**

Déchets de matériaux de construction	TYPE DE FILIERE
Bois (non traité)	Recyclage ou valorisation énergétique ou décharge de classe 2
Matières plastiques (ne contenant pas de substances dangereuses) : menuiseries, revêtements de sol et canalisations PVC, emballages non souillés Métaux (y compris leurs alliages) : cuivre, bronze, laiton, aluminium, plomb, zinc, fer, acier, étain, métaux en mélange et câbles ne contenant pas de substances dangereuses Matériaux non minéraux d'isolation ne contenant ni amiante, ni substances dangereuses : polystyrène expansé, polyuréthane Complexe d'isolation (à base de laine minérale, panneaux isolants en verre cellulaire)...	Recyclage ou décharge de classe 2
Déchets de construction et de démolition en mélange avec des déchets non minéraux, ne contenant pas de substances dangereuses	Recyclage après tri ou décharge de classe 2
Produits de revêtement (peintures, vernis)	
Déchets de peintures et vernis ne contenant ni solvants organiques, ni substances dangereuses Boues provenant de peintures ou vernis ne contenant ni solvants organiques, ni substances dangereuses Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis ne contenant ni solvants organiques, ni substances dangereuses Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis, sans solvants organiques, ni substances dangereuses Déchets de produits de revêtement en poudre Déchets de colles et mastics ne contenant ni solvants organiques, ni substances dangereuses Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics sans solvants organiques, ni substances dangereuses	Incineration ou décharge de classe 2 après séchage
Emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants	
Emballages en papier/carton, en matière plastique, en bois, métalliques, composites, en verre, textiles et emballages en mélange (ne contenant pas de substances dangereuses)	Recyclage ou incineration
Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection non contaminés par des substances dangereuses	Incineration ou décharge de classe 2
Matériaux de construction à base de gypse	
Carreaux de plâtre, plaques de plâtre	Recyclage ou enfouissement en alvéole spécifique
Enduit plâtre	Enfouissement en alvéole spécifique



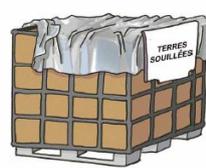
- Les déchets DANGEREUX (DD) : Ils sont nocifs pour la santé et / ou l'environnement

Déchets de matériaux de construction	TYPE DE FILIÈRE
Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses Verre contenant des substances dangereuses ou contaminé par de telles substances	Recyclage après décontamination décharge de classe
Bois contenant des substances dangereuses ou contaminé par de telles substances : traité à la créosote ou aux CCA (cuivre, chrome, arsenic) ou revêtu de peinture au plomb	Incinérateur pour DD
Mélanges bitumineux contenant du goudron Goudron et produits goudronnés	Décharge de classe 1
Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses Câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses Terre, cailloux, boues de dragage, ballast de voie contenant des substances dangereuses	Recyclage après décontamination ou décharge de classe 1
Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	Vitrification ou décharge de classe 1
Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	Décharge de classe 1
Matériaux de construction contenant de l'amiante	Alvéole spécifique de classe 1, 2 ou 3
Matériaux de construction à base de gypse (plâtre) contaminés par des substances dangereuses Déchets de construction et de démolition contenant des polychlorobiphényles – PCB (par exemple mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs contenant des PCB) ou du mercure Déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	Recyclage après décontamination ou décharge de classe 1
Produits de revêtement (peintures, vernis)	
Déchets et boues provenant de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses (peintures au plomb), déchets de décapants de peintures ou vernis Déchets et boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Déchets d'isocyanates	Incinérateur pour DD ou décharge de classe 1 après stabilisation
Emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants	
Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus ou emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (amiante par exemple), y compris des conteneurs à pression vides	Recyclage après décontamination ou incinérateur pour DD ou décharge de classe 1
Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	Incinérateur pour DD ou décharge de classe 1
Déchets des produits de protection du bois	
Composés organiques non halogénés, composés organochlorés, organométalliques, inorganiques et autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses	Recyclage ou incinérateur pour DD
Huiles et combustibles liquides usagés	
Huiles hydrauliques usagées, huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	Recyclage après décontamination
Déchets d'explosifs	
Déchets d'explosifs (autres que munitions et feux d'artifice)	Retour fabricant



...

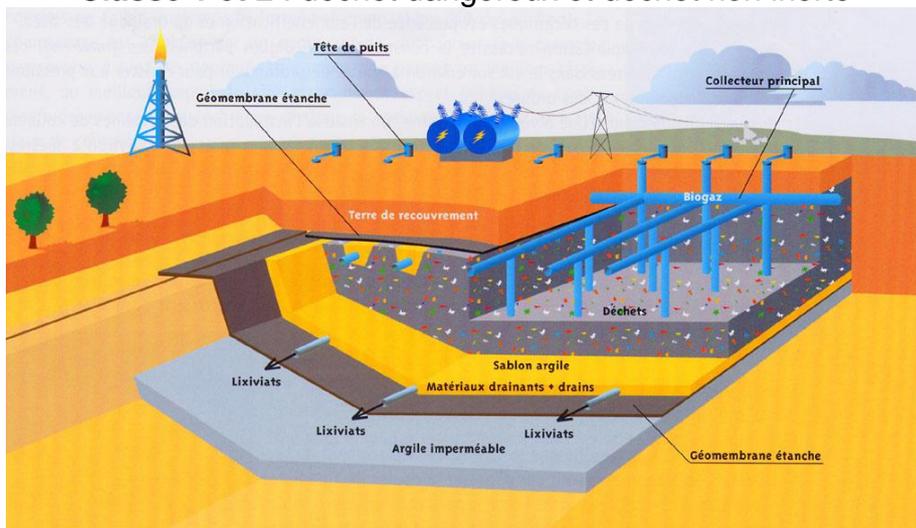
Des conteneurs spéciaux pour stocker ces matières dangereuses :



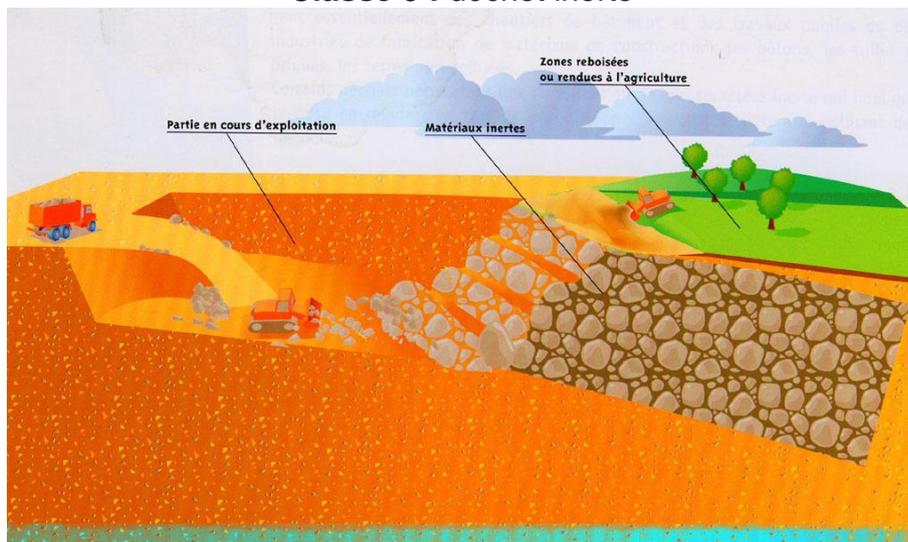
4- Les déchèteries.

Il existe 3 types de Centres de Stockage réservés aux Déchets Ultimes (CSDU)(selon la nature des déchets: loi du 13/07/1992)

Classe 1 et 2 : déchet dangereux et déchet non inerte



Classe 3 : déchet inerte



5- Interdictions et sanctions.

Il est formellement interdit :



- De brûler
- De déverser des produits dans des réseaux



- De jeter dans la nature
- D'enfourir dans la nature des objets polluants



NE PAS ENFOUIR

Sous peine de sanctions pouvant aller de la peine d'amende (->75000€), à l'emprisonnement (->2 ans) à la saisie des véhicules ayant servi à commettre l'infraction.

Bibliographie :

Nombreux extraits trouvés sur Internet

<http://www.groupeprevention.com/index.php?id=36>

http://www.association-francaise-du-froid.fr/pdfs_upload/55_interpretation_documentation_fluides.pdf

http://conseils.xpair.com/actualite_experts/fluides-frigorigenes-ce-que-change-le-decret.htm

*Pictogrammes de chantier (source FFB)
Il en existe d'autres....

*Images (source Cellule Economique du Bâtiment de la Réunion)